# Recommandation n°1
# S'engager contre les violences sexuelles et spirituelles

L'assemblée générale de la Fédération protestante de France, réunie les 28 et 29 janvier 2023 à la Fondation de l'Armée du Salut, accueille avec gravité les constats et analyses dressés dans le document « Les violences sexuelles et spirituelles dans le protestantisme ».

Conscients que ces situations dramatiques se déroulent aussi au sein des Eglises et institutions protestantes, les membres de l'assemblée générale s'engagent :

1. A se saisir de ce rapport et à mettre à profit les réflexions et recommandations qu'il contient et ainsi contribuer à lutter contre ce fléau ;
2. A diffuser ce rapport à l'institution qu'ils représentent, afin de la sensibiliser aux enjeux de ces violences ;
3. A tout mettre en œuvre pour faciliter, dans l'institution qu'ils représentent, la libération de la parole des victimes et mettre un terme aux situations de violence sexuelle et spirituelle.

L'assemblée générale demande au conseil :

1. De travailler à la création d'une instance indépendante d'écoute et d'accompagnement des personnes victimes de violence au sein des institutions protestantes, ou qui en sont témoins ;
2. Que soit élaboré avec les membres de la Fédération protestante de France un code de déontologie pastorale, abordant notamment la question du secret professionnel ;
3. Que soient proposées aux membres de la FPF des formations sur ces questions.

**Recommandation votée par l'assemblée générale le 29 janvier 2023**